



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 66985

## Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur l'indemnisation des orphelins de guerre, pupilles de la Nation. Les décrets parus en juillet 2000 et juillet 2004 relatifs à l'indemnisation des orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale ne permettent pas d'apporter une juste réparation à l'ensemble des orphelins victimes de guerre. Une commission nationale a été chargée, sur le rapport du préfet Audouin, d'élaborer un nouveau décret. Elle doit rendre ses conclusions prochainement. La fédération des pupilles de la Nation rappelle son attachement à l'indemnisation de tous et la nécessité d'instaurer d'un fonds d'indemnisation de toutes les victimes. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions à ce sujet et ce que le Gouvernement entend faire pour que les pupilles de la Nation accèdent à une juste reconnaissance.

## Texte de la réponse

Le Premier ministre a décidé la création d'une commission nationale de concertation chargée d'étudier le dossier des orphelins de guerre, qui comprend notamment les représentants des associations directement concernées, mais également ceux des grandes associations du monde combattant. Le dispositif juridique et financier qu'il paraîtra possible de retenir à l'issue de ces travaux ainsi que, le cas échéant, ses modalités d'application, seront prochainement proposés au Gouvernement, après avis des présidents des deux assemblées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Guibal](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66985

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense et anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 décembre 2009, page 12148

**Réponse publiée le :** 23 février 2010, page 2010